

☎ 06 59 48 78 33
 ✉ f.vallerant@fvformation.fr
 🌐 www.fvformation.fr

Programme de la formation trésorier du CSE

Étant donné que l'article L2315-23 du Code du travail impose la désignation d'un trésorier du CSE. Cependant, le Code du travail est pour ainsi dire mué sur la fonction du trésorier, le rôle du trésorier au CSE doit être scrupuleusement défini dans le règlement intérieur du CSE. Car, il a pour fonction de gérer financièrement les comptes du CSE, de veiller à la bonne répartition des charges et à la séparation des budgets. Également, le trésorier a la charge de préparer le compte rendu annuel de gestion et le compte rendu de gestion de fin de mandat, ou encore de faire approuver les comptes par l'expert-comptable quand cela est obligatoire. Donc, le trésorier doit être formé dès sa désignation et acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de la fonction. De cette façon, le trésorier du CSE pourra remplir professionnellement son rôle et maîtriser ses responsabilités au sein du Comité Social et Économique.

- 🕒 **Durée : 1.00 jour·s (7.00 h)**
- 👤 **Capacité d'accueil : 1 à 10 maxi**
- 🕒 **Périodicité : 4 ans**
- 💶 **Tarif : à partir de 890.00 € net**
- 📅 **Délais d'accès : 2 semaines**
- 📍 **Lieu : En intra-entreprise**
- ✍️ **Pré-requis :**

- Savoir communiquer en français (lire, écrire, parler)
- Avoir suivi la formation économique du CSE (Rôle et fonctionnement)

PROFIL DES STAGIAIRES

- Membres élus du CSE
- Trésoriers et trésoriers adjoints du CSE

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Identifier le rôle et les moyens du trésorier du CSE
- Connaître les limites et les enjeux de la fonction de trésorier du CSE
- Assurer la gestion comptable du CSE
- Réaliser les comptes rendus de gestion


Ressources techniques et pédagogiques

- Formateur expert en droit social, titulaires d'un certificat CNEFOP
- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Étude de cas concrets, Quiz
- Mise à disposition en ligne de documents supports suite à la formation


Suivi de l'action et évaluation des résultats

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)
- Mises en situation, cas pratiques, Quiz
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation


Référent pédagogique

Freddy VALLERANT est l'ingénieur pédagogique de FV Formation. Il est expert du Comité Social et Économique et de la Santé au travail. Il est agréé formation économique du CSE et formation en SSCT du CSE par la DRIEETS IDF. Aussi, il est certifié "consultant formateur expert" CNEFOP par ICPF certification.


Accessibilité :

Contactez-moi et j'étudierai la mise en œuvre des adaptations pédagogiques ou matérielles nécessaires pour compenser au mieux votre situation de handicap. Plus d'infos sur : <https://fvformation.fr/accompagnement-des-personnes-en-situation-de-handicap/>

Contenu de la formation

- La fonction de trésorier du CSE
 - Les candidatures et le vote pour choisir le trésorier du CSE
 - Le bureau du CSE et son trésorier
 - Le trésorier adjoint du CSE
 - La possibilité de révocation du trésorier
- Les moyens du trésorier du CSE
 - L'utilisation des heures de délégation
 - Le local et le matériel mis à disposition du CSE
 - Les outils de gestion de la comptabilité du CSE
- Les missions du trésorier du CSE
 - Les missions et règles de fonctionnement à définir dans le règlement intérieur du CSE (cas pratique)
 - Tenir la comptabilité du CSE (cas pratique)
 - Arrêter les comptes et rédiger les comptes rendus de gestion (cas pratique)
 - Diffuser le bilan annuel du CSE
- La comptabilité du CSE
 - La distinction des deux budgets (cas pratique)
 - Veiller au respect des règles URSSAF (cas pratique)
 - Les différentes règles comptables (petit, moyen et gros CSE)
 - Enregistrer les opérations, les contrôler, faire l'inventaire...
 - Les possibilités de transfert
 - Recourir à un expert-comptable et faire certifier les comptes annuels
 - Le quitus de trésorerie en fin de mandat
- Les responsabilités du trésorier du CSE
 - La responsabilité civile et pénale
 - Le délit d'entrave
 - La nécessité de transparence du trésorier du CSE